

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 23 février 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD.

Procurations : Nathalie FURBEYRE à Jacques ARNOUX
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN
Erica SANDFORD à Humberto FERNANDES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Monsieur Stéphane BOYER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Extension ZAE des Terres Blanches

- **Cession de terrains à bâtir au profit de la société ALU-INVEST**

Monsieur Jérémy TRACQ, Vice-président, rappelle à l'assemblée que le permis d'aménager du lotissement n° PA 073 157 20 R 3002 a été accordé le 10 novembre 2020, pour 20 lots au maximum. Quatre secteurs ont été identifiés pour une surface totale de 9 986 m², à rediviser selon les besoins des entreprises.

Les prix de cession ont été établis par délibération n° 2021-102 du Conseil communautaire réuni en séance le 26 mai 2021. Il s'élève à 36 € HT/m² sur les secteurs 1,3, et 4 et 46 € HT/m² pour le secteur 2.

L'assemblée est invitée à se positionner sur la cession de terrains à bâtir à la société ALU-INVEST en vue de la réalisation de 5 cellules artisanales destinées à la vente et à la location.

Monsieur le Vice-président rappelle les points clés du projet de promesse unilatérale de vente :

- Terrains localisés dans les secteurs 1 et 2b de la zone (parcelles C4539 et C4530) pour une surface de 3 115 m²,
- Coût de cession des terrains à bâtir : 117 970 euros hors taxes
- Promesse unilatérale de vente pour une durée de validation d'environ 18 mois,

- Conditions suspensives liées au cahier des charges de vente
 - o Obtention du permis de construire,
 - o Pré commercialisation de 50% des surfaces.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 01 ABSTENTION :

- **Autorise**, dans le cadre de l'opération d'extension de la ZAE des Terres Blanches, la cession par la CCHMV des terrains susmentionnés au profit de la société ALU-INVEST ou de toute autre personne substituée au regard des conditions de substitution qui seront indiquées dans la promesse de vente ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer une promesse unilatérale de vente et l'acte de vente avec la société ALU-INVEST (ou tout autre substitué) le cas échéant ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à déléguer tout pouvoir à l'étude de Maître Maud FORESTIER, notaire à Modane, à l'effet de le représenter si besoin ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 06 mars 2023.

Le Président
Christian SIMON

